

COLLECTIF

119 Ministries
Moshe Koniuchowsky
Tony Robinson

שמע ישראל

L'heure vient – c'est maintenant – où les vrais adorateurs
adoreront le Père en esprit et en vérité

Éditions
Sh[ׁ]ma

© Copyright 2021

**Éditions
Sh'ma**

Éditions Sh'ma
334 rue Nicolas Parent
73000 Chambéry

www.editions-shma.com

contact@editions-shma.com

ISBN : 978-2-491514-05-1

ISBN Epub : 978-2-491514-18-1

« Écoute ! » comporte 3 tomes :

Tome I : Qui est Israël ?

Tome II : La Nouvelle Alliance et la Loi

Tome III : Retour aux racines hébraïques de la foi

Conception, réalisation et traduction : François-Xavier & Céline Mercorelli

Illustration : Céline Mercorelli

Nous tenons vivement à remercier tous les auteurs des articles et enseignements rassemblés dans cet ouvrage. Un grand merci à Elli Borel pour la mise en page, à Aurélie Lalire et à Evelyne Grégoire pour la relecture, et à Miguel pour la couverture.

Sauf indications contraires, les citations bibliques sont tirées de la version Louis Segond 1910 ou 1979. Le titre « l'Éternel » a été remplacé par le tétragramme יהוה (qui apparaît dans le texte hébreu) pour restaurer et honorer le nom du Dieu d'Israël et lui redonner toute son autorité.

Achévé d'imprimer par Multiprint, Bulgarie.

Dépôt légal : 2^{ème} trimestre 2021

Tome II

**La Nouvelle Alliance
et la Loi**

Table des matières

| | |
|---|-----|
| <i>Quelques définitions</i> | 1 |
| <i>Préface</i> | 3 |
| 1. L'attitude de la chrétienté face à la Loi | 5 |
| 2. Le Concile de Jérusalem | 17 |
| 3. Une alliance plus excellente | 25 |
| 4. Notre véritable liberté par rapport à la Loi | 43 |
| 5. La Loi de Dieu, un pédagogue supprimé à la croix ? | 87 |
| 6. Le juste vivra par la foi | 107 |
| <i>Annexe : Un petit test</i> | 111 |
| <i>À propos des auteurs</i> | 129 |

À TOUTES LES PIERRES VIVANTES
QUI COMPOSENT
LE CORPS DU MESSIE

« Celui-ci dira

moi, je suis à יהוה

et celui-là s'appellera du nom de Jacob

et celui-là écrira de sa main

je suis à יהוה

et se nommera du nom d'Israël. »

Isaïe 44.5

Quelques définitions

יהוה/YHVH

Le tétragramme *Yod, Hé, Vav, Hé* – יהוה – est le nom à travers lequel le Créateur a choisi de se faire connaître à sa création dans les Écritures. Il est généralement traduit par « l'Éternel » (ou par « Seigneur ») dans nos Bibles. Dans ce livre, nous utiliserons le terme choisi par les Écritures יהוה ou Yahweh.

Jésus/Yeshoua

Le mot Jésus provient du nom grec *Iesous*. En hébreu, le nom du Messie est Yeshoua qui est la contraction de deux mots : *Yé*, la racine du nom de יהוה et *Shoua*, du verbe *yasha'* qui signifie secours, délivrance, salut, victoire, triomphe, aide, assistance, sauvetage, affranchissement, bonheur (ou être heureux). Yeshoua signifie littéralement « יהוה qui sauve et délivre ».

Éphraïm

Éphraïm, qui signifie *doublement fécond*, est le nom donné au second fils de Joseph. Selon la prophétie de Jacob/Israël, les descendants d'Éphraïm sont appelés à devenir « une multitude de nations ». Éphraïm est un terme employé pour désigner les dix tribus du royaume du nord ou royaume d'Israël (par opposition au royaume du sud, le royaume de Juda). Les dix tribus d'Israël ont perdu leur identité, après avoir été exilées par les Assyriens (vers 722 av. J.-C.). Plus largement, le terme Éphraïm désigne les croyants non juifs qui ont mis leur foi dans le Messie d'Israël. Ces croyants appartiennent à part entière à Israël (Genèse 41.52 ; 1 Rois 12.20-21 ; 2 Rois 17.34 ; Ezéchiël 37.15-28 ; Ephésiens 2.11-22).

Torah

Le mot Torah signifie loi, enseignement, instruction, directive. Ce mot hébreu est le plus souvent traduit par le mot « Loi » qui désigne l'ensemble des préceptes du Père.

Croyants

Les croyants sont ceux qui ont mis leur foi en Yeshoua et qui cherchent à suivre le Messie d'Israël, à marcher comme Yeshoua a marché.

Préface

...afin que nous ne soyons plus des enfants, flottants et emportés à tout vent de doctrine, par la tromperie des hommes, par leur ruse dans les moyens de séduction, mais que, professant la vérité dans la charité, nous croissions à tous égards en celui qui est le chef, Christ (Éphésiens 4.14-15).

Nous avons abordé dans le tome 1 la véritable identité des croyants en Jésus/Yeshoua. Dans ce tome 2, nous allons revenir sur plusieurs passages clefs des écrits de la Nouvelle Alliance, pour démontrer que les écrits de Paul sont en parfaite harmonie avec les Écritures. Contrairement aux accusations portées contre lui, Paul n’enseignait pas contre la Loi de Moïse.

L’Église à un gros problème d’identité. Cela fait presque deux millénaires que le dieu de ce siècle – Satan (voir 2 Corinthiens 4.4, Jean 14.30) – aveugle la chrétienté en lui faisant croire qu’elle appartient à une entité distincte et différente d’Israël, appelée « l’Église ». Yahweh n’est pas le Dieu de « l’Église » à proprement dit. Il n’est pas le Dieu d’une entité séparée d’Israël qui fonctionne avec ses propres lois, différentes de celles données à Moïse dans les cinq premiers livres de la Bible. Yahweh est le Dieu de l’assemblée *de ceux qui ont été appelés hors du monde pour être mis à part pour lui*. Dans la Bible, cette assemblée s’appelle Israël.

Que nous soyons juifs ou non, si nous avons une relation avec Elohim à travers son Fils Yeshoua alors nous appartenons à Israël, à l’Israël racheté et lavé par le sang de l’Agneau. Nous sommes israélites

à part entière. Nous ne sommes pas « l'Église » comme beaucoup le conçoivent, nous sommes Israël. Il est primordial que tous ceux qui ont été aveuglés par l'adversaire sur leur véritable identité ouvrent les yeux et comprennent les temps dans lesquels nous vivons, car Dieu est en train de restaurer toute chose. En s'adressant à Moïse, Yahweh dit : « Parle à toute l'assemblée des enfants d'Israël, et tu leur diras : Soyez saints, car je suis saint, moi, יהוה, votre Dieu » (Lévitique 19.2). En s'adressant à tous ceux qui ont été élus selon la prescience de Dieu le Père, l'apôtre Pierre dit : « Puisque celui qui vous a appelés est saint, vous aussi soyez saints dans toute votre conduite, selon qu'il est écrit : Vous serez saints, car je suis saint » (1 Pierre 1.15-16). Ce verset fait écho à l'exhortation à la sainteté de Lévitique. En Lévitique 19.3, la sainteté comprend le repos le jour du shabbat (le samedi). En Lévitique 11.44-45, elle est directement reliée à ce que nous consommons.

Être saint signifie être mis à part. Comment pouvons-nous être mis à part pour servir notre Seigneur si notre comportement est comme celui du monde ?

Qu'allons-nous faire ? Continuer à marcher comme le monde ou bien suivre celui qui nous appelle à la sainteté ? Sommes-nous prêts à remettre en cause nos interprétations à la lumière de la Parole ?

L'ATTITUDE DE LA CHRÉTIENTÉ FACE À LA LOI¹

L'exemple qui suit est fictif, mais malheureusement, c'est une réalité. On entend encore trop souvent ce genre de propos dans les assemblées !

Le pasteur *Dupé* de la *première Église des égarés* s'avance au pupitre, jette un coup d'œil sur ses notes avant de déclarer d'une voix forte à son assemblée :

1. Ce chapitre réunit deux articles de Moshe Koniuchowsky *Tackling Traditional Christian Attitudes About Torah*. Les documents originaux en anglais peuvent être consultés aux adresses suivantes :

1^{ère} partie :

https://www.yourarmstoisraelglobal.com/uploads/2/2/5/1/22514828/tackling_traditional_christian_attitudes_about_torah_part_1.pdf (consulté le 4 mars 2021)

2^{ème} partie :

https://www.yourarmstoisraelglobal.com/uploads/2/2/5/1/22514828/tackling_traditional_christian_attitudes_about_torah_part_2.pdf (consulté le 4 mars 2021)

« La Loi n'est plus d'actualité, elle est révolue. Tout a été accompli. La Torah était un joug qui nous empêchait d'avancer, qui nous limitait et qui réveillait en nous notre côté charnel. Remercions le Seigneur, car nous ne sommes plus sous la Loi, mais sous la Grâce. Allez, tous ensemble ! Amen ? Amen ! Jésus nous a tant aimés qu'il a cloué la Torah (la Loi) sur la croix. Elle n'a plus raison d'être puisqu'elle a disparu. En tant que chrétiens, nous sommes libérés de son joug. Prions ensemble pour les Juifs qui sont encore sous le joug du légalisme et qui ne voient pas la vérité. Jésus a tout mis sur la croix. Alléluia ! »

Voici quelques réflexions sur ce que vous venez de lire. La plupart des lecteurs ont déjà entendu non seulement ce genre de prédication, mais celui-ci a été martelé et inscrit dans leurs esprits pendant des années. Cette « pseudo vérité » est tellement ancrée dans les mentalités et dans la théologie de l'Église, qu'elle en est devenue indissociable. Après avoir entendu des semi-vérités, des contre-vérités et des mensonges, les gens ont du mal à croire la vérité, celle des Écritures.

Avant de passer en revue plusieurs passages des écrits de la Nouvelle Alliance, il est important de bien comprendre que toutes les assemblées qui propagent ce genre d'aberrations vont même jusqu'à laisser de côté la capacité et l'onction que le Seigneur accorde à ses véritables disciples pour répandre la Bonne Nouvelle auprès de l'Israël juif. Le dessein originel de Dieu était de former (sensibiliser, éduquer et affermir) les membres de son Corps afin que ceux-ci soient pleinement équipés pour apporter le message du salut aux enfants d'Israël. Au lieu de cela, les assemblées choisissent souvent de suivre les exégèses de leurs prédicateurs – qui spiritualisent les Écritures au détriment de la Parole – ce qui entraîne inéluctablement un mauvais témoignage auprès des Juifs. Pour dire les choses autrement, adhérer à ce genre de sermon « fictif » ne nous rendra jamais aptes à défendre la cause de Yeshoua auprès des Juifs. Triste de constater que ces fausses doctrines sont tellement répandues que le Seigneur a transféré son onction des assemblées apostâtes du monde vers ceux qui reviennent au fondement des apôtres et des prophètes.

Considérons les deux points suivants car ils sont importants. Le judaïsme messianique, en tant que mouvement, existe seulement depuis 1964. Depuis trente ans, nombreux sont les Juifs qui ont accepté Yeshoua en tant que Messie. Ce mouvement est bien plus important sur cette période que sur la période précédente – période de 2000 ans pendant laquelle l'Église a été peu efficace. Le mouvement juif messianique actuel compte environ cinq cent mille Juifs et plus de quatre cents assemblées dans le monde. Sa croissance est en constante évolution. Une quarantaine d'assemblées sont implantées en Israël. Le mouvement actuel du retour aux racines hébraïques de la foi a débuté dans les années 60. Il est la dernière pièce du puzzle qui rassemble un reste de fidèles issu d'Éphraïm (descendants de la maison d'Israël, le royaume du nord, les dix tribus d'Israël) sortis des rangs des églises et du milieu juif messianique. Ensemble, ils forment une même famille, une nation composée d'Israélites rassemblés sous le giron de Yahweh.

En Matthieu 21.43, nous voyons Yahweh confier la mission à un autre peuple. L'Israël de la première alliance avait bien été choisi pour être la lumière et le sel de la terre aux yeux des nations du monde. Cependant, Dieu a été amené à missionner la communauté messianique (l'Israël de la Nouvelle Alliance) pour faire sa volonté (Matthieu 21.43 et Matthieu 28.20) – l'évangélisation du monde à travers sa Torah – à cause du manque d'obéissance de l'Israël de la première alliance. Ceci dit, le Père n'a pas pour autant annulé sa faveur envers Israël. Il n'a pas remplacé Israël par l'Église. Il a simplement transféré une mission qui n'avait pas été correctement remplie et l'a remise entre les mains d'un autre groupe d'Israélites (nés de nouveau). Ces Israélites étaient initialement connus sous l'appellation « pas un peuple » (*lo-ami*, voir Osée chapitre 1). Il s'agit de l'ancien royaume du nord d'Israël, appelé aussi Éphraïm dans la Bible. Le Seigneur refait la même chose aujourd'hui. Les Églises du monde n'ont pas réussi à évangéliser les Juifs avec succès. Hier, comme aujourd'hui. Cette tâche est désormais attribuée à tous les croyants qui reviennent aux racines hébraïques de la foi et qui ont un amour pour leurs frères juifs.

Les Églises du monde sont limitées par leur amour trop superficiel et par leur méconnaissance de la relation éternelle entre la

Torah et l'ensemble d'Israël. Toutes les tentatives passées pour évangéliser le peuple juif ont bien souvent manqué la cible car elles étaient trop souvent anti-bibliques. Les croyants au sein du mouvement du retour aux racines hébraïques de la foi ont chamboulé ce contexte. L'objectif est le salut de l'ensemble d'Israël en mettant l'accent sur l'importance de Sion et du respect de la Torah.

Le dilemme actuel de l'Église trouve sa source dans une théologie bon marché, dans de mauvaises traductions et dans de flagrants contre-sens scripturaux. Un homme est le reflet de ce qu'il a dans le cœur. Ce que nous croyons a une incidence sur ce que nous pensons ; et ce que nous pensons détermine notre comportement. Hormis quelques exceptions, l'Église dans son ensemble continue sur sa lancée, après avoir passé 2000 ans à essayer de se débarrasser de ses racines hébraïques et à renier la Torah.

Bien qu'il soit issu de la nation juive, le message de la Bonne Nouvelle n'est pas reconnu par les Juifs (combien de Juifs sauvés fréquentent votre assemblée ?). Les efforts missionnaires n'ont pas vraiment porté de fruit. Pourquoi ? Parce que les Églises ont mal compris le dessein de Dieu pour toute personne sauvée (qu'elle soit juive ou non juive) et parce qu'elles baignent dans le paganisme ! Par conséquent, pas étonnant que les Juifs rejettent ce que la chrétienté a à offrir. Par exemple, les Juifs ne célébreront jamais les pâques chrétiennes (avec tous les rites païens qu'elles comportent) pour remplacer la véritable Pâque biblique (*Pessah*) qu'ils aiment tant. Et d'ailleurs, pourquoi le feraient-ils ?

Chez les chrétiens, il n'y a pas de réelle présentation de la Bonne Nouvelle qui invitent les Juifs et les non-Juifs à demeurer dans leur état d'origine. C'est là que le bât blesse. Passons maintenant en revue quelques exemples tirés des écrits de la Nouvelle Alliance qui sont souvent mal interprétés. Gardons à l'esprit que l'intention première de Yahweh était de montrer la relation éternelle qui existe entre Israël et la Torah. Le problème ne vient pas des écrits de la Nouvelle Alliance, mais de la mauvaise interprétation de certains passages.

ROMAINS 10.4

Car Christ est *la fin de la loi* pour la justification de tous ceux qui croient.

Contre-sens/fausse interprétation : La Torah/Loi n'a plus lieu d'être dans la vie des croyants.

Véritable interprétation : Le mot *telos* traduit ici par le mot « fin » signifie le « but ». En grec, le passage ci-dessus signifie : « Christ est le but de la Torah pour la justification de tous ceux qui croient ». Ce texte n'enseigne aucunement la fin de la Loi pour les croyants.

Commentaire : Le peuple juif n'acceptera jamais une Bonne Nouvelle qui lui enseigne de renoncer à ce qu'il y a de plus précieux à ses yeux. La Torah est le certificat de mariage entre le Dieu d'Israël et son peuple.

ÉPHÉSIENS 2.15-18

Ayant anéanti par sa chair la loi des ordonnances dans ses prescriptions ; il a voulu créer en lui-même avec les deux un seul homme nouveau, en établissant la paix, et les réconcilier avec Dieu l'un et l'autre en un seul Corps, par la croix, en détruisant par elle l'inimitié. Il est venu annoncer la paix à vous qui étiez loin, et la paix à ceux qui étaient près ; car par lui les uns et les autres nous avons accès auprès du Père, dans un même Esprit.

Contre-sens/fausse interprétation : Le Messie a aboli la Loi de l'Ancien Testament afin de faire entrer les croyants dans la grâce de Dieu et être en paix avec les Juifs.

Véritable interprétation : Ce passage explique clairement que ce qui a été anéanti par sa chair est l'inimitié, la haine entre le Juif et le non-Juif. Il ne s'agit pas de la Torah en tant que telle. Cette inimitié trouvait sa racine dans des ordonnances et commandements rabbiniques extrabibliques. Elle n'a jamais été initiée par le Seigneur qui a toujours invité les étrangers à séjourner et à faire partie du peuple d'Israël en suivant la Torah.

Commentaire : En Matthieu 5.17-19, Yeshoua annonce très clairement que la Torah ne sera jamais abolie (ni par lui, ni par Paul, ni par qui que ce soit). En Matthieu 5.19, il nous met en garde. Seuls des nouveau-nés, au sens spirituel du terme, peuvent enseigner que la Torah a été abolie ou annulée. Cela nous met donc devant deux choix. Soit Yeshoua et Paul étaient sur la même longueur d'onde, enseignant d'un même Esprit (que la Torah est éternelle), soit Paul est le plus petit dans le Royaume de Dieu. Si Paul avait contredit ouvertement les enseignements de Yeshoua, la quasi-totalité des écrits de la Nouvelle Alliance serait alors caduque.

COLOSSIENS 2.13-14

Vous qui étiez morts par vos offenses et par l'incirconcision de votre chair, il vous a rendus à la vie avec lui, en nous faisant grâce pour toutes nos offenses ; il a effacé l'acte dont les ordonnances nous condamnaient et qui subsistait contre nous, et il l'a éliminé en le clouant à la croix.

Contre-sens/fausse interprétation : Yeshoua a anéanti toutes les ordonnances et les lois qui vont à l'encontre des croyants, y compris la Torah, en les clouant à la croix. Par conséquent, la Torah ne s'applique plus.

Véritable interprétation : si nous regardons le texte de plus près, il nous révèle que ce n'est pas la Torah qui a été clouée à la croix, mais l'acte de condamnation de toutes nos iniquités et nos péchés envers Dieu.

Commentaire : Que Yahweh soit loué pour avoir supprimé, grâce au Messie, tous nos péchés qui étaient marqués de sa main sur cette ordonnance. Cette créance était contre nous et nous empêchait d'entrer dans l'alliance. Dieu ne peut pas se contredire. Au chapitre 7 de l'épître aux Romains, Paul parle à plusieurs reprises de la Torah qui est sainte, juste et bonne. Dans le Psaume 119 (verset 105), la Parole de Yahweh est « une lampe à mes pieds, et une lumière sur mon sentier. » Elle ne s'est jamais opposée à notre bien-être spirituel, bien

au contraire. Elle n'avait pas besoin d'être abolie. Romains 7.14 met l'accent sur la dimension spirituelle de la Torah.

Qu'est-ce qui a été complètement cloué à la croix pour toujours ? Ce sont les créances où figuraient nos péchés. Notre Sauveur personnel les a prises à son compte. Pourquoi Yeshoua (qui est la Torah vivante) viendrait-il remettre en question et annuler la Torah écrite qui nous a été donnée ? Une telle interprétation tient-elle debout ?

COLOSSIENS 2.16-23

Que personne donc *ne vous juge* au sujet du manger ou du boire, ou au sujet d'une fête, d'une nouvelle lune, ou des sabbats : c'était *l'ombre des choses à venir*, mais le Corps est en Christ. Que personne, sous une apparence d'humilité et par un culte des anges, ne vous ravisse à son gré le prix de la course ; tandis qu'il s'abandonne à ses visions, il est enflé d'un vain orgueil par ses pensées charnelles, sans s'attacher au chef, dont tout le corps, assisté et solidement assemblé par des jointures et des liens, tire l'accroissement que Dieu donne. Si vous êtes morts avec Christ aux principes élémentaires du monde, pourquoi, comme si vous viviez dans le monde, vous impose-t-on ces préceptes : Ne prends pas ! ne goûte pas ! ne touche pas ! préceptes qui tous deviennent pernicieux par l'abus, et qui ne sont fondés que sur les ordonnances et les doctrines des hommes ? Ils ont, en vérité, une apparence de sagesse, en ce qu'ils indiquent un culte volontaire, de l'humilité, et le mépris du corps, mais cela est sans valeur réelle et ne sert qu'à satisfaire la chair.

Contre-sens/fausse interprétation : Dans la mesure où le Messie est la réalité et la finalité de la Torah, les fêtes, le shabbat et toutes les autres ordonnances de l'Ancienne Alliance ont été remplacées. Plus besoin de telles doctrines légalistes ! Il n'est pas nécessaire d'observer les ordonnances de l'Ancienne Alliance et les fêtes bibliques de Lévitique. Que personne ne nous juge.

Véritable interprétation : Avant tout, ces versets ne nous enseignent pas d'ignorer les fêtes de Yahweh et le shabbat. Ils nous disent simplement que les croyants n'ont pas à se juger les uns les

autres sur la manière d'observer les ordonnances. Cette lettre s'adresse aux Colossiens qui sont des croyants non juifs.

Commentaire : Les versets ci-dessus présupposent que les croyants observaient ces jours de différentes manières. Par conséquent, lorsque vous les observez – et non pas si vous les observez – ne jugez pas la manière d'observer d'un autre croyant. En Colossiens 2.20, Paul met les croyants en garde contre les « principes du monde ». La Parole de Dieu (la Torah) a-t-elle quelque chose à voir avec « le monde » ? Le verset 21 nous montre que, quand on n'est pas régénéré par le Saint-Esprit, on s'attache à certains préceptes du monde, et non pas à la simplicité de la Torah. Ici, Paul met en garde les croyants concernant les fêtes éternelles de Yahweh et sur la manière de les observer. Il ne faut pas observer les fêtes selon les traditions des rabbins en y ajoutant des préceptes humains.

Ce passage en Colossiens ne porte pas sur la pratique, mais sur la manière de pratiquer les rendez-vous sacrés. Paul nous rappelle de ne pas nous juger les uns les autres sur la manière d'observer les fêtes, et de ne pas y ajouter de doctrines extrabibliques.

HÉBREUX 8.13

En disant : une alliance nouvelle, il a déclaré ancienne la première ; *or, ce qui est ancien, ce qui a vieilli, est près de disparaître.*

Contre-sens/fausse interprétation : Comme la Nouvelle Alliance s'est faite travers le Messie, la Torah et le Tanakh (l'Ancien Testament) sont devenus obsolètes. Ils ont été abolis. Ils ont disparu. Ils n'ont plus d'emprise sur notre marche avec le Seigneur.

Véritable interprétation : Pris hors contexte, ce verset est souvent utilisé pour avancer que la Torah est obsolète. Les chapitres 7, 8 et 9 de l'épître aux Hébreux parlent d'un changement de sacerdoce. L'ancien sacerdoce lévitique a été remplacé par le sacrifice du Messie. Le sacerdoce céleste de l'ordre de Melchisédek a rendu l'ancien sacerdoce lévitique obsolète (à noter que d'après Exode 29.9 et Ézéchiel 40.48, le sacerdoce lévitique sera restauré à l'avenir).

Lorsque Paul a écrit ces versets, le temple était présent et les sacrifices avaient toujours lieu. De manière prophétique, il a prédit qu'en 70 de notre ère, cette façon d'expié les péchés allait être totalement obsolète et disparaître. Ce qui s'est produit par la suite !

Si les enseignements antisémites véhiculés au sein de la chrétienté étaient fondés sur la Parole et si le verset ci-dessus se rapportait à la Torah, alors nous aurions affaire à un véritable problème entre Yeshoua et Paul. Dans Matthieu 5.18, Yeshoua nous assure que la Torah ne disparaîtra pas et qu'elle ne deviendra pas obsolète avant que de nouveaux ciex et qu'une nouvelle terre soient établis. Apocalypse 22 nous apprend que cela aura lieu à la fin des âges. De plus, selon Matthieu 5.19, si Paul enseignait de manière erronée en Hébreu 8.14 que la Torah a été remplacée par la Nouvelle Alliance, alors cela ferait de lui un croyant spirituellement égaré, le « plus petit » dans le royaume. De plus, Dieu n'aurait jamais laissé quelqu'un qui pratique l'iniquité et qui prêche une doctrine contraire à celle de son Fils Yeshoua, rédiger les trois quarts des écrits de la Nouvelle Alliance. D'après Matthieu 7.23, ceux qui pratiquent l'iniquité sont sous un jugement et ne sont jamais considérés comme de véritables prophètes.

ROMAINS 14.5-6

Tel fait une distinction entre les jours ; tel autre les estime tous égaux. *Que chacun ait en son esprit une pleine conviction.* Celui qui distingue entre les jours agit ainsi pour le Seigneur. Celui qui mange, c'est pour le Seigneur qu'il mange, car il rend grâces à Dieu ; celui qui ne mange pas, c'est pour le Seigneur qu'il ne mange pas, et il rend grâces à Dieu.

Contre-sens/fausse interprétation : Les croyants juifs et non juifs ne devraient pas être si rigides concernant l'observation du shabbat le 7^{ème} jour. Romains 14.5-6 démontre clairement que tous les jours sont égaux dans le Nouveau Testament. Les croyants non juifs n'ont pas à retomber dans le légalisme. Ils n'ont pas à observer le shabbat des Juifs.

Véritable interprétation : Depuis 2000 ans, ces versets sont extraits de leur contexte et utilisés pour décourager les croyants à

conserver leur identité hébraïque. La vérité, c'est que ces versets, pris dans leur contexte, ne font pas du tout référence au shabbat ni au culte du dimanche.

Du verset 1 au verset 6, il est question des habitudes alimentaires et du jeûne. Paul nous dit qu'il ne faut pas juger celui qui mange de tout ou celui qui mange seulement des légumes. Certains croyants (verset 5 et 6) mettent un jour particulier à part pour ne manger que des légumes, tandis que d'autres sont végétariens tous les jours de la semaine. Certains mangent de la viande, d'autres s'abstiennent de manger certains aliments. Paul nous demande de ne pas juger les pratiques et les préférences culinaires des uns et des autres.

Commentaire : Comment Paul, un Juif observateur de la Torah, pourrait-il interdire l'observance du shabbat aux Israélites sauvés tout en encourageant les croyants à choisir leur propre jour de culte ?

D'où vient cette idée au sein de l'Église ?

Il est évident que ces versets n'ont rien à voir avec l'observance du shabbat. Ils parlent d'habitudes alimentaires et de jeûnes.

GALATES 2.11-14

Mais lorsque Céphas vint à Antioche, je lui résistai en face, *parce qu'il était répréhensible*. En effet, avant l'arrivée de quelques personnes de l'entourage de Jacques, il mangeait avec les païens, et, quand elles furent venues, il s'esquiva et se tint à l'écart, par crainte des circoncis. Avec lui les autres Juifs usèrent aussi de dissimulation, en sorte que Barnabas même fut entraîné par leur hypocrisie. *Voyant qu'ils ne marchaient pas droit selon la vérité de l'évangile*, je dis à Céphas en présence de tous : Si toi qui es Juif, tu vis à la manière des païens et non à la manière des Juifs, pourquoi forces-tu les païens à judaïser ?

Contre-sens/fausse interprétation : En Galates 2.11-14, Paul s'en prend à Pierre parce qu'il mange « casher ». Si Pierre a tort de manger et de suivre les lois de la cachérou, alors il en est de même aujourd'hui pour tous ceux qui sont sous la Nouvelle Alliance.

Véritable interprétation : Pierre a-t-il été repris par Paul ? Oui, en effet ! Paul le reprend car Pierre se comporte de manière hypocrite. Pierre avait une communion avec des frères non juifs. Il partageait le pain avec eux, mais aussitôt que des croyants juifs arrivaient, Pierre changeait de comportement. Il est repris par Paul pour son hypocrisie. Il abandonne sa communion fraternelle avec les païens, dès que des frères juifs arrivent à Antioche. Pierre ne donne pas un bon témoignage par son comportement inapproprié. Le péché de Pierre n'est pas d'avoir enfreint les lois de la cacherout.

Commentaire : Paul cherchait à préserver l'unité, cela lui tenait à cœur.

Que penser de la position de l'Église sur la cacherout depuis 2000 ans ?

Que penser des distorsions anti-juives de l'Église quand une faille se présente ?

GALATES 5.1-4

C'est pour la liberté que Christ nous a affranchis. Demeurez donc fermes, et ne vous laissez pas mettre de nouveau sous le joug de la servitude. Voici, moi Paul, je vous dis que si vous vous faites circoncire, Christ ne vous servira à rien. Et j'affirme encore une fois à tout homme qui se fait circoncire, qu'il est tenu de pratiquer la Loi tout entière. Vous êtes séparés de Christ, vous tous qui cherchez la justification dans la Loi ; vous êtes déçus de la grâce.

Contre-sens/fausse interprétation : Tous ceux qui, en tant que croyants, se font circoncire sont des légalistes, rétrogrades, et sont dans l'erreur. De plus, tous les croyants qui pratiquent la circoncision n'ont rien à gagner dans le Messie. Ils sont esclaves, et pire encore (verset 4), ils sont déçus de la grâce.

Véritable interprétation : La circoncision contre laquelle Paul s'élève n'est pas celle du prépuce, qui est le signe éternel entre Yahweh et tous les mâles israélites descendants d'Abraham, d'Isaac et de Jacob ! Il exhorte les païens à ne pas croire que la conversion à la

nation des circoncis est une condition préalable et nécessaire pour être sauvés. Il s'élève contre l'idée que la circoncision est une condition préalable et nécessaire au salut. En d'autres termes, dans l'épître aux Galates, Paul s'élève contre l'hérésie de certains croyants juifs qui enseignaient aux non-Juifs qu'ils ne pouvaient pas être sauvés par la foi uniquement. Certains enseignaient qu'il était nécessaire de passer par la circoncision pour faire partie de la nation juive avant toute chose.

Comme la Bonne Nouvelle s'adresse à tout le monde, voilà l'hérésie (toujours valide de nos jours) contre laquelle s'élevait Paul. Paul aurait été hypocrite s'il avait dit aux non-Juifs de ne pas se faire circoncire dans la chair, alors qu'il a lui-même circoncis Timothée (Actes 16.1-3). Par conséquent, si Paul avait lui-même fait ce qu'il dénonçait lui-même aux Galates, il aurait été le premier des hypocrites. Il n'aurait pas pu écrire sous l'inspiration du Saint-Esprit. Comme ce n'est pas le cas, il y a lieu de revoir l'interprétation de ces versets pour ne pas arriver à une conclusion erronée. Si nos hypothèses sont fausses, notre démonstration et notre conclusion le seront également !

Paul exhorte à ne pas se faire circoncire pour se convertir au judaïsme. Il réaffirme cette conviction dans 1 Corinthiens 7.18-20. À noter, qu'il ne s'est pas opposé à la circoncision de Timothée. La circoncision du prépuce est un précepte qui scelle l'alliance abrahamique et qui précède la Torah de 500 ans.

2

LE CONCILE DE JÉRUSALEM (ACTES 15)²

Un des grands débats de notre époque concerne la Torah. La question qui se pose est de savoir si la Torah reste d'actualité pour les croyants de la Nouvelle Alliance. Triste débat, car la Torah est éternelle. Elle est destinée à tous ceux qui se réclament du seul véritable Dieu, le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob. Peu importe que nous soyons juifs ou non, cela ne fait aucune différence. La question de fond est de savoir quel Dieu nous servons ! Si dans votre marche, vous avez encore des doutes sur la validité de la Torah, je vous recommande la lecture du livre *La Restauration de la Torah*.³ Dans cet ouvrage, cette question est abordée et vous aidera à comprendre la pertinence et la validité de la Torah. Toutefois, dans ce chapitre, je voudrais vous apporter la preuve que l'observance de la Torah n'a jamais été supprimée. Cette preuve est fondée sur les événements relatés en Actes 15.28-29. Le comble, c'est que la plupart des chrétiens mettent

2. Ce chapitre est un extrait des commentaires de la *Parashat Acharei Mot*, de Tony Robinson. À paraître : *Commentaire messianique des cinq premiers livres de la Torah - Volumes I à V*.

3. Disponible aux Éditions Sh'ma.

en avant Actes 15 pour prouver que la Torah n'est plus d'actualité pour les croyants de la Nouvelle Alliance ! Leurs arguments sont généralement présentés de la façon suivante :

- D'après Romains 6.14 et Romains 7.4, nous ne sommes plus sous la Loi. Nous sommes morts à la Loi car elle a été abolie avec la mort de Yeshoua. Nous sommes désormais sous la Nouvelle Alliance de la grâce.⁴
- D'après Actes 15.1 et 15.5, les Juifs judaïsaient en essayant d'imposer aux croyants non juifs l'observation de la Loi, alors qu'elle était abolie pour les croyants non juifs. En Actes 15.8-11, la Loi était un joug de servitude et nous avons besoin d'être libérés de ce joug.
- D'après Actes 15.19-20, le concile a décidé de ne pas créer de difficultés aux païens et de ne pas leur imposer de suivre « l'Ancien Testament ». Les croyants païens devaient simplement suivre quelques principes généraux :
 - Ne pas manger de viandes sacrifiées aux idoles
 - Ne pas boire/manger du sang, ni manger des animaux étranglés
 - Ne pas commettre de fornication

À première vue, ces arguments peuvent sembler solides. Mais je ne vais pas entrer ici dans les détails pour montrer leur mauvaise interprétation. Dans un premier temps, commençons simplement par regarder de plus près les quatre exigences énumérées dans Actes 15.

⁴ Pour bien comprendre ce que Paul voulait dire lorsqu'il disait « nous sommes libres de la loi », voir le chapitre 4 : Notre véritable liberté par rapport à la Torah.

COMMENT NE PAS VOIR L'ÉVIDENCE ?

Il est triste de constater que la plupart des croyants pensent que la Torah est abolie. Il est particulièrement pathétique (veuillez excuser ici mon humeur pessimiste) qu'Actes 15 soit utilisé comme preuve pour étayer une telle affirmation. À mon avis, il y a trois grandes raisons qui peuvent expliquer cela :

1. Soit les croyants n'ont pas du tout lu la Torah.
2. Soit ils n'ont pas pris sérieusement le temps d'étudier la Torah pour voir ce qu'elle enseigne réellement.
3. Soit ils ne savent pas encore étudier les Écritures de manière thématique.

Avant d'étudier les racines hébraïques de la foi, j'étais coupable des trois points énumérés ci-dessus. Je sais bien que la plupart des croyants entrent dans une ou plusieurs de ces catégories. Je suis passé par là ! Je peux désormais regarder en arrière et mieux voir mes erreurs.

Revenons maintenant aux exigences énumérées en Actes 15. En Actes 15.28-29, savez-vous pourquoi le concile de Jérusalem a été amené à choisir ces exigences ? Avez-vous une idée d'où proviennent ces exigences ?

Car il a paru bon au Saint-Esprit et à nous de ne vous imposer d'autre charge que ce qui est nécessaire, savoir, [1] de vous abstenir des viandes sacrifiées aux idoles, [2] du sang, des animaux étouffés, et [3] de la débauche, choses contre lesquelles vous vous trouverez bien de vous tenir en garde (Actes 15.28-29).

Les thèmes ou les sujets abordés sont les suivants : l'adoration, la nourriture et les relations sexuelles appropriées. Ces trois thèmes sont également abordés dans les chapitres 17-18 du Lévitique. Regardez bien l'ordre des sujets listés dans Actes 15.28- 29. Comparez-les maintenant à ceux extraits de Lévitique 17- 18 :

| Passage de la Torah | Sujet | Passage du livre des Actes |
|---------------------|---------------------------------|--|
| Lévitique 17.1-9 | Adoration appropriée | Actes 15.29 (1 ^{ère} phrase) |
| Lévitique 17.10-15 | Alimentation appropriée | Actes 15.29 (2 ^{ème} & 3 ^{ème} phrase) |
| Lévitique 18.1-30 | Relations sexuelles appropriées | Actes 15.29 (4 ^{ème} phrase) |

Voyez-vous la connexion ? Comment pouvons-nous être absolument certains qu'Actes 15.29 est thématiquement relié à Lévitique 17-18 ? Tout simplement parce qu'Actes 15.29 est un résumé de Lévitique 17-18. Y compris l'ordre, qui est exactement le même ! Les exigences données aux croyants non juifs sont exactement les mêmes commandements qu'en Lévitique 17-18.

Vous voyez, la Torah est loin d'avoir été abolie ! Le concile de Jérusalem donnait simplement aux nouveaux convertis non juifs des commandements de la Torah (qui étaient toujours valides, même pour les non-Juifs). Comment avons-nous pu passer à côté de cela ? Eh bien, ce n'est pas compliqué. C'est aussi simple que cela... Si nous n'étudions pas la Torah, nous ne risquons pas de savoir ce qu'elle dit ! Quand on étudie la Torah sérieusement, comment ne peut-on pas voir immédiatement que les exigences d'Actes 15.29 sont les mêmes que les commandements énumérés en Lévitique 17-18 ?

MANGER DU SANG

Dans Actes 15, lorsque les croyants occidentaux lisent l'interdiction concernant le sang, la plupart d'entre eux pensent qu'il s'agit de l'interdiction de boire du sang. Par conséquent, ils pensent qu'ils n'ont pas à s'inquiéter du risque de casser une telle ordonnance. Après tout, qui envisagerait de boire le sang d'un animal mort ? Que signifie réellement ce commandement ? Voyons cela de plus près.

Le point le plus important que nous avons vu en Actes 15, c'est que ces exigences sont effectivement des commandements issus de la Torah. Voyons maintenant ce que Lévitique 17.10-16 nous apprend sur l'interdiction de manger du sang.

En Lévitique 17.10 et 17.12, il y a un commandement négatif : celui de *ne pas manger de sang*. À noter qu'il est question de ne pas manger de sang. Ces versets ne nous disent rien concernant le fait de boire du sang. Par conséquent, il ne s'agit pas ici de boire du sang.

La Torah va maintenant expliquer ce qu'il faut faire pour ne pas manger de sang.

D'après Lévitique 17.13-14, une mesure doit être prise pour ne pas manger de sang : si quelqu'un veut manger un oiseau ou un animal, l'animal doit être vidé de son sang et le sang recouvert de terre. De quoi parlons-nous ici ? Nous parlons de manger de la viande – de la nourriture. Pourquoi verser le sang et le recouvrir ? Pour ne pas le manger ! Dans Lévitique 17.10-16, notez le nombre de fois où la Torah utilise l'expression consommer/manger du sang. En d'autres termes, lorsque la Torah mentionne de ne pas manger de sang, cela signifie de ne pas manger de viande qui n'a pas correctement été évidée de son sang.

Voici maintenant une des phrases les plus importantes de ce passage des Écritures :

Si quelqu'un des enfants d'Israël ou des étrangers qui séjournent au milieu d'eux prend à la chasse un animal ou un oiseau qui se mange, il en versera le sang et le couvrira de poussière (Lévitique 17.13).

Qu'est-ce que la Torah veut dire par *un animal ou un oiseau qui se mange* ? Y a-t-il des animaux et des oiseaux qui ne se mangent pas ? Quels animaux et oiseaux peuvent-ils être consommés ? La réponse est donnée en Lévitique 11.1-47 avec la liste de tous les animaux *tabour*/purs qui peuvent être consommés. Schématiquement, pour manger « bibliquement casher », il y a deux exigences à observer :

premièrement, l'animal doit être un animal comestible, et deuxièmement, l'animal doit être vidé de son sang.

La Torah est très claire dans sa définition concernant la consommation du sang. Cela signifie que nous devons uniquement manger des animaux « casher » vidés de leur sang. Rappelez-vous, la Torah parle de tout animal ou de tout oiseau *qui se mange*.

Nous savons maintenant ce que la Torah veut dire lorsqu'elle précise qu'il est interdit de manger du sang. Il s'agit d'obéir à tous les commandements de la cacherout. Nous savons, sans l'ombre d'un doute que le concile de Jérusalem a donné le même commandement aux croyants non juifs. Par conséquent, lorsque le concile demande aux croyants de s'abstenir du sang, il leur demande d'observer toutes les lois de la cacherout. Cela n'avait rien à voir avec le commandement de ne pas boire de sang (même s'il est évident que boire du sang est également une violation de la Torah). Pourquoi la plupart des croyants occidentaux de la Nouvelle Alliance ne comprennent pas ces exigences d'Actes 15 ? Parce qu'ils n'étudient pas assez sérieusement la Torah ou parce qu'ils ne l'étudient pas du tout. C'est un triste constat, qui peut être difficile à entendre, mais c'est la réalité. Cela fait des siècles que ces versets sont là. Lorsque nous réalisons qu'il s'agit tout simplement d'une version raccourcie des commandements listés en Lévitique 17-18, ils sont simples à comprendre. Quand on me demande : « Voulez-vous dire qu'en tant que croyant non juif, je suis censé manger de la nourriture casher ? » Eh bien, je réponds : « Oui... casher sur le plan biblique ! » C'est ce régime alimentaire que nous sommes censés suivre. La Bible peut-elle être plus claire sur la question ? Si vous êtes dans la confusion, c'est peut-être parce que vous ne connaissez pas bien ce que la Bible entend par « manger du sang ». Cela renvoie à une alimentation « casher » au sens biblique du terme (et non pas au sens rabbinique du terme avec l'ajout de commandements qui ne se trouvent pas dans la Torah).

CASHER POUR LES CROYANTS NON JUIFS

Dans Lévitique 17.10-16, à qui s'adresse le commandement de ne pas manger de sang ? Ce commandement s'adresse-t-il seulement aux

Israélites ? La réponse est non. Voilà un exemple qui montre combien nos traductions sont limitées. Si nous utilisons la TOB (traduction œcuménique) ou la SER (la Bible Segond révisée), nous voyons que « l'immigrant (ou l'immigré) qui réside au milieu de vous » n'a pas le droit de consommer du sang. Dans la NEG et la JER (Bible de Jérusalem), il s'agit de *l'étranger*. Qui sont ces immigrés et ces étrangers ? Le mot hébreu traduit par immigrés ou étrangers est en fait le mot *ger*. Une meilleure traduction serait « prosélyte ». Un prosélyte est une personne non israélite qui a la foi dans le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob. Si nous comprenons cela, nous saisissons mieux ce que la Torah enseigne au croyant non juif qui fait repentance et qui croit en Yahweh. Lui aussi doit se conformer aux lois de la cacherout !

Revenons à Actes 15. Qu'en est-il des païens ? Ils se sont repentis et se sont convertis après avoir cru au salut accordé par le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob. Par conséquent, il est tout à fait logique que les nouveaux croyants doivent se conformer aux lois alimentaires énumérées dans la Parole. Les apôtres (dans Actes 15) demandent aux croyants non juifs de manger « casher » (c'est-à-dire des animaux purs évidés de leur sang) parce qu'il s'agit d'un commandement de la Torah (Lévitique 17), y compris pour le prosélyte.

Si vous vous posez la question sur la nécessité de manger « casher », ne vous posez plus la question ! Vous serez bénis le jour où vous mangerez uniquement des animaux purs. L'obéissance aux commandements mène à la vie (sur le plan physique), et non pas à la mort.

Certains disent que l'obéissance aux commandements de la Torah est du légalisme. Comme le dit si bien Monte Judah⁵ : « Le légalisme, c'est obéir aux commandements des hommes. L'obéissance aux commandements de Yahweh s'appelle l'obéissance ! » Ce sont les hommes qui ont dit que la Torah a été abolie. Que nous dit la Parole de Dieu ?

⁵ Monte Judah est un leader messianique, fondateur de *Lion & Lamb Ministries*.

3

UNE ALLIANCE PLUS EXCELLENTE (HÉBREUX 7.12-18, 8.6-13)

EST-IL QUESTION D'UN NOUVEAU SACERDOCE ? DIEU A-T-IL ABOLI LA LOI ?⁶

Car, le sacerdoce étant changé, nécessairement aussi il y a un changement de loi (Hébreux 7.12).

Il y a ainsi abolition d'une ordonnance antérieure, à cause de son impuissance et de son inutilité (Hébreux 7.18).

Mais maintenant il a obtenu un ministère d'autant supérieur qu'il est le médiateur d'une alliance plus excellente, qui a été établie sur de meilleures promesses (Hébreux 8.6).

⁶ 119 Ministries.www.testeverything.net (consulté le 4 mars 2021)

En disant : une alliance nouvelle, il a déclaré la première ancienne ; or, ce qui est ancien, ce qui a vieilli, est près de disparaître (Hébreux 8.13).

Que signifient ces versets ? Est-il possible d'établir une doctrine solide en se basant sur ces quatre versets ? Ces versets annoncent-ils que la Loi de Dieu est désormais abolie ? (alors que les Écritures décrivent la Loi comme étant parfaite, droite et juste. Voir Psaumes 19.7, Jacques 1.25, Proverbes 4.2, Romains 7.12, Romains 7.16, 1 Timothée 1.8). Notre foi annule-t-elle la Torah (Romains 3.31) ?

Dieu a-t-il amélioré une loi, qui était déjà parfaite selon lui, en changeant les commandements ou en les supprimant ?

Ou bien,

Dieu a-t-il amélioré l'alliance, en retirant simplement l'élément humain imparfait du système sacerdotal pour le remplacer par Yeshoua comme nouveau souverain sacrificateur (un souverain sacrificateur parfait) laissant ainsi l'ensemble de la Torah (une Torah parfaite) complètement intacte ?

Nous sommes confrontés à ces deux possibilités. Ces deux positions ne peuvent coexister sans entrer en conflit.

Nous devons tester ces hypothèses à la lumière des Écritures pour savoir ce que Dieu nous enseigne dans l'épître aux Hébreux. Deux possibilités :

1. Soit Dieu a amélioré sa Loi qui pourtant était déjà parfaite.
2. Soit il a remplacé un sacerdoce imparfait par un sacerdoce parfait.

L'épître aux Hébreux est une lettre et comme toute lettre, elle a un objectif précis. Elle apporte une réponse à une question et elle est destinée à un auditoire bien particulier. Pour bien répondre aux questions posées ci-dessus, il semble judicieux de commencer par le début de la lettre (et non par le milieu) pour bien prendre en compte le contexte avant d'arriver aux versets qui posent questions.

Une lettre est écrite pour être lue du début à la fin. Personne n'écrit une lettre dans l'idée qu'on puisse en extraire certaines phrases pour construire une doctrine théologique. Cela serait tout à fait absurde. Et pourtant, n'est-ce pas le cas ici ?

Voici les grandes lignes des chapitres de l'épître, on y retrouve le fondement et le contexte de la lettre. Le mieux est de relire l'ensemble des chapitres avant de lire les résumés qui suivent.

RÉSUMÉS DES CHAPITRES

Chapitre 1

Nous apprenons que la condition de Yeshoua est désormais supérieure à celle des anges. Le contexte semble donc déjà se concentrer sur notre Seigneur et Sauveur.

Chapitre 2

Yeshoua a été abaissé au-dessous des anges pour un temps. Il a ensuite anéanti le péché et la mort.

Chapitre 3

Yeshoua est désormais notre souverain sacrificateur. Il a été jugé digne, alors que les hommes étaient désobéissants et imparfaits sous le sacerdoce précédent (le sacerdoce lévitique). Nous voyons le contexte du sacerdoce se mettre en place et devenir de plus en plus clair.

Chapitre 4

1) L'auteur de l'épître aux Hébreux commence par citer des exemples dans lesquels nous voyons l'imperfection des hommes sous le sacerdoce lévitique. Il détaille ensuite les conséquences qui en découlent. Comme pour ceux qui sortirent d'Égypte (3.11), la désobéissance peut encore empêcher certains d'entrer dans le repos de Dieu (4.6, 11). En lisant le chapitre 4, certains concluent à tort que nous sommes déjà entrés dans le repos de Dieu. Or, si nous lisons les chapitres 3 et 4, nous voyons que nous entrerons dans le repos de